

RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 21 JUIN 2021

V1.1

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; BESSON Billy ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; LE BOUCHER Pierre ; RUSSO Ed ; MIGRAINE Corinne

Excusé.e.s : FOURICHON Christine

Invité.e.s :

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; COUR Jean-Christophe ; MARLIOT Eric ; GAUTIER Romain ; AULNETTE Corinne ; BOUVET Marc ; Baptiste MEYER

1 Vie Fédérale

1.1 Approbation du relevé de décisions du BE du 29/05/21

Décision BE-210621-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 29 mai 2021.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 24 juin 2021.</p>
------------------------------	---

1.2 Représentants FFVoile dans les organismes extérieurs

Décision BE-210621-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile échange sur le sujet de la représentation de la FFVoile dans les organismes extérieurs et valide les désignations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- CNOSEF : Jean-Luc DENECHAU- Cluster Maritime Français : Jean-Luc DENECHAU- Union Nationale des Associations de Tourisme de plein air (UNAT) : Pascal BERTHAULT (dès que l'adhésion de la FFVoile à l'UNAT sera effective)
------------------------------	---

1.3 Point d'avancement PSF

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'avancée du dossier PSF 2021.
--------------------	--

1.4 Point financier « Risques et opportunités budget 2021- Trésorerie »

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé des risques et opportunités (mis à jour depuis le BE du 29 mai) en comparaison du budget voté en AG le 27 mars 2021 à savoir une opportunité nette évaluée à 22,2 K€.</p> <p>Un point trésorerie est également présenté. Elle est en hausse de 1,8M € depuis le 31/12/2020 dont 1,2M€ de la Mer est à Vous.</p>
--------------------	---

1.5 Point d'avancement des discussions sur le versement des ristournes 2019

Décision BE-210621-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la version de travail du protocole cadre présentée (annexe 1) et donne mandat au président pour procéder aux ajustements du protocole cadre qui seraient nécessaires pour parvenir à la conclusion d'un accord, après échanges avec la secrétaire générale et le trésorier représentant la FFVoile dans le groupe de travail paritaire.</p>
Décision BE-210621-04	<p>Il mandate également le président pour valider et signer (après échanges avec la secrétaire générale et le trésorier représentant la FFVoile dans le groupe de travail paritaire) les protocoles individuels avec chaque ligue</p>
Décision BE-210621-05	<p>Enfin, le Bureau Exécutif donne mandat au président pour statuer sur le montant définitif de la transaction amiable jusqu'à un montant maximum de 420 k€ après échanges avec la secrétaire générale et le trésorier représentant la FFVoile dans le groupe de travail paritaire.</p> <p>Sur l'ensemble de ces votes O. BOVYN, C COURTOIS et P. LE BOUCHER, administrateurs de la ligue de Bretagne n'ont pas souhaité participer au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.</p>

1.6 Dissolution du CDV de l'Ain

Décision BE-210621-06 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile se prononce favorablement pour la dissolution du Comité Départemental de Voile de l'Ain.</p> <p>Il est entendu que cette dissolution entrainera automatiquement le retrait de la délégation de la FFVoile et la fin de la tutelle exercée par la Ligue de Voile Auvergne Rhône-Alpes.</p> <p>Enfin il est précisé que cette décision ne prendra effet qu'après d'une part la décision du Conseil d'Administration de la FFVoile et d'autre part la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CDV de l'Ain actant sa dissolution prévue le 28 Juin 2021.</p> <p>Anne DOS SANTOS, Présidente de la ligue AURA n'a pas souhaité participer au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.</p>
--	---

1.7 Manuel de gouvernance mandature 2021-2024

Décision BE 210621-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le « Manuel de Gouvernance » pour la mandature 2021-2024 (annexe 2).
----------------------------------	--

2 Développement

2.1 Adhésion de la FFVoile à l'UNAT

Décision BE- 210621-08	La FFVoile remplit les conditions pour permettre une adhésion nationale à l'Union Nationale de Tourisme de Plein AIR (UNAT), association reconnue d'utilité publique qui est la tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire en France. Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide donc le principe de demande d'adhésion à l'UNAT.
-----------------------------------	---

2.2 Appel à projet Slow Tourisme

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du concept de slow tourisme mis en place dans le cadre du plan de relance porté par l'ADEME. Le soutien du développement du slow tourisme via des aides financières passe par un appel à projet. Le BE est informé du dépôt d'un dossier par la FFVoile en réponse à cet appel à projet pour la vague 1. En cas de refus de financement, la FFVoile pourra revoir son dossier pour le présenter sur la vague 2 cet automne.
--------------------	---

3 Pratiques Sportives

3.1 Voile Légère et Habitable : proposition de compétitions comptant à la Division internationale

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la liste des compétitions permettant d'accéder à la Division Internationale du Classement des Coureurs. Publication électronique de la liste sur le site Internet de la FFVoile le 26 juin 2021
--------------------	---

3.2 Voile légère

3.2.1 Intégration ILCA au règlement des Championnat de France Jeunes 2021

Décision BE- 210621-09	Le Bureau Exécutif valide le remplacement des dénominations des Laser dans le règlement des Championnats de France Jeunes comme suit : <ul style="list-style-type: none">○ Le laser 4.7 devient ILCA 4○ Le laser Radial devient ILCA 6○ Le laser Standard devient ILCA 7
-----------------------------------	--

	<p>Le règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021 sera mis à jour.</p> <p>Une information au Conseil d'Administration du 26 juin sera faite.</p> <p>Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 26 juin 2021.</p>
--	--

3.2.2 Championnat de France Jeunes Kite Foil

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la modification des dates du Championnat de France Espoir Extrême Glisse (CFEEG) pour le Kitefoil et le Free style (Minimes Espoirs et de pratique) à la suite du contexte sanitaire et de l'évolution du calendrier international :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le championnat de pratique kitefoil (open et F41) se déroulera du 21 au 23 août, pour permettre un enchaînement sur l'étape de world series gold cup de Fortaleza (26 au 29 août). • Le championnat espoir kitefoil se déroulera du 21 au 25 août, pour permettre un enchaînement sur l'étape de world series gold cup de Fortaleza (26 au 29 août). • Le championnat kiteboard free style (minimes, espoir et de pratique) se déroulera du 21 au 25 août, pour permettre un enchaînement sur l'étape du tour GKA de Tarifa (27 au 30 août).
--------------------	---

3.2.3 Mise à jour du règlement du Championnat de France Elite 2021

Décision BE-210621-10 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif valide la mise à jour du règlement du Championnat de France Elite de Voile Olympique 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du titre Kite Mixte par un titre Kite Femme et un titre Kite Homme • Remplacement de Laser Radial par ILCA 6 et Laser Standard par ILCA 7 <p>Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 06 juillet 2021</p>
--	--

3.2.4 Information sur la situation LASER/ILCA

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la situation ILCA/LASER.</p> <p>La FFVoile reste dans son rôle d'organisation et de suivi de la pratique sportive dans le respect des règles de course à la voile et de nos règlements.</p> <p>Il y a un bateau, dont la dénomination commerciale est ILCA reconnu par WS et conforme à des règles de classes reconnues par WS et qui ont la plaque WS de conformité</p>
--------------------	---

	<p>Il y a un bateau dont la dénomination commerciale est laser qui n'est pas reconnu par WS en tant que classe, a priori sans règles de classe et donc sans plaque de conformité WS.</p> <p>La FFVoile ne peut pas changer les règles de classe ILCA pour accepter les Laser sur les régates ILCA sans l'accord de la classe ILCA. C'est la proposition de rdv avec la classe qui sera fait.</p> <p>Seule solution pour permettre à tous ces bateaux de naviguer sur nos régates et de permettre aux clubs de s'y retrouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des codes bateaux spécifiques laser avec un rating identique à l'ILCA (sauf si configuration différente en fonction des données constructeur) ; - faire un travail explicatif à nos clubs pour qu'ils « invitent » tous les laser/ILCA qui régateront de fait en Intersérie ; - assurer le suivi des régates inscrites par les clubs par un travail pédagogique d'explication.
--	--

3.3 Habitable

3.3.1 Report des Championnat de France Monotype Habitable

<p>Information</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du Report du titre de Champion de France Monotype Habitable / J80, Diam 24, Corsaire, Open 570 et Muscadet suite à l'annulation du Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France Monotype Habitable</p> <p>Les titres seront décernés sur les épreuves suivantes :</p> <p><u>Classe J80</u> : lors de la compétition « L'Atlantique – Le Télégramme », organisée par le CN Lorient, du 17 au 19 septembre 2021.</p> <p><u>Classe Corsaire</u> : lors de la compétition « Critérium International - Les Voiles d'automne », organisée par le CNV Aix les Bains, du 1 au 3 octobre 2021.</p> <p><u>Classe Diam 24 OD</u> : lors de la compétition « Spi Ouest France – Destination Morbihan », organisée par la SN Trinité sur Mer, du 8 au 10 octobre 2021 (à confirmer en fonction de la prévision de participation).</p> <p><u>Classe Open 570</u> : lors de la compétition « Spi Ouest France – Destination Morbihan », organisée par la SN Trinité sur Mer, du 8 au 10 octobre 2021.</p> <p><u>Classe Muscadet</u> : à définir.</p>
---------------------------	---

3.3.2 Championnats France Sport Entreprise

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé que le Championnat de France Voile Entreprise – Habitable, est programmé du 22 au 26 septembre à Quiberon ; il sera organisé par le Yacht Club de Quiberon.</p> <p>Il se déroulera sur Grand Surprise (location d'une flotte de 22 bateaux auprès de TeamWinds). 22 places sont donc ouvertes pour ce Championnat.</p> <p>Peu de sélectives 2020 – 2021 ont pu se dérouler en raison de la crise sanitaire. Le règlement du championnat offre la possibilité, pour la Commission, d'attribuer des invitations. Dans ce cadre, une procédure de demande d'invitation a été ouverte pour participer à ce Championnat de France.</p> <p>Les demandes d'invitation seront étudiées au cas par cas par la Commission. En regard de l'expérience 2020, les demandes correspondent en majorité à des équipages qui avaient déjà eu l'occasion d'être sélectionnés lors d'éditions précédentes de ce Championnat.</p> <p>Parallèlement, la reprise de l'activité va permettre le déroulement des sélectives qui pourront avoir lieu à partir de juin 2021.</p>
--------------------	--

3.3.3 Attribution des Championnats de France Elite de Match Racing – Internationaux de Matche Racing

Décision BE-210621-11	<p>Le Bureau Exécutif valide la reconduction sur 4 ans (olympiade 2021 – 2024) de l'organisation du Championnat de France Elite de Match Racing Open – Internationaux de France de Match Racing (IFMR) à l'APCC Voile Sportive de Pornichet.</p>
Décision BE-210621-12	<p>Le Bureau Exécutif accepte que l'édition 2022 du Championnat de France Elite de Match Racing Open – Internationaux de France de Match Racing soit suspendue en raison de l'organisation du Championnat du Monde Jeune de Match Racing 2022.</p> <p>La FFVoile étudiera l'intérêt de proposer les IFMR / CFElite de Match Racing à un autre club pour l'année 2022.</p>

3.4 Modification du règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2022 : précision sur séries admissibles en catamaran minimes ; création d'un titre en windfoil espoirs filles ; ajustement des titres en windfoil espoirs ; suppression des titres kiteboard TTR ; création des titres en kitefoil minimes

Décision BE-210621-13 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif valide les décisions suivantes :</p> <p>a. Intégration dans le règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2022 des supports admissibles sur la série Minimes Intersérie Catamaran Open, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- HOBIE CAT T1 SPI- HOBIE DRAGOON XTREM
--	--

<p>Décision BE-210621-14 Vote CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M RACE BY ERPLAST - NEW CAT 14 SPINNAKER - NEW CAT F1 SPINNAKER - RS CAT 14 XL SPINNAKER - TOPAZ 14 CX SPINNAKER - TYKA <p>b. Modifications des titres Espoirs Windfoils sur le Championnat de France Espoirs Glisse</p> <p>Le titre Espoirs Windfoil Filles 15/20 ans est remplacé par 2 titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Windfoil Espoirs Fille 14/16 ans - Windfoil Espoirs Fille 17/18 ans <p>La tranche d'âge du titre Espoirs Windfoil Garçons 17/20 est modifiée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Windfoil Espoirs Garçons 17/18 ans <p>Le Bureau Exécutif prend note que le paragraphe II.1.1 du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2022 concernant les minima et les validations des titres sera mis à jour.</p>
<p>Décision BE-210621-15 Vote CA</p>	<p>c. Kiteboard et Kitefoil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des titres Minimes et Espoirs Féminins et Masculins en Kiteboard TTR - Création d'un titre Minimes F et un titre Minimes M en Kitefoil F31 <p>Le Bureau Exécutif prend note que le règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2022 sera mis à jour</p> <p>Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 6 juillet 2021</p>

3.5 Modification règlement championnat de France de pratiques kiteboard à partir de 2022 : suppression des titres Formule 41 ; suppression des titres Kitefoil master

<p>Décision BE-210621-16 Vote CA</p>	<p>Le Bureau Exécutif valide les modifications du règlement des Championnats de France de pratique Kitefoil à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des titres F41 – de 35 ans et + de 35 ans femmes et hommes • Modification des titres open kitefoil – de 35 ans et 35 ans et + femmes et hommes par un titre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Open Kitefoil Femmes ○ Open Kitefoil Hommes <p>Le règlement des Championnats de France de pratique Kitefoil à partir de 2022 sera mis à jour.</p> <p>Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 6 juillet 2021</p>
--	---

4 CCA

4.1 Directives de la CCA aux arbitres – édition 2021-2024

Décision BE-210621-17	<p>Le Bureau Exécutif valide les Directives aux Arbitres de la FFVoile 2021-2024.</p> <p>Publication électronique des Directives aux arbitres 2021- 2024 sur le site Internet de la FFVoile le 24 juin 2021.</p>
------------------------------	--

4.2 Recommandations de la CCA aux arbitres – édition 2021-2022

Information	<p>Le Bureau Exécutif est informé des recommandations à l'usage des arbitres qui seront valables jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Publication électronique des recommandations aux arbitres 2021- 2022 sur le site Internet de la FFVoile le 24 juin 2021.</p>
--------------------	---

5 Divers (dont information sur les dossiers en cours)

Information	<p>Le Bureau Exécutif est informé des questions de Nicolas HENARD au BE dans le cadre de l'article 29 des statuts de la FFVoile. Un point complet est fait sur les réponses qui seront apportées lors du CA.</p> <p>Pour rappel, les questions sont les suivantes :</p> <p>1- Bilan et Actions... Presque 100 jours après la prise de fonction, le Conseil d'Administration peut-il avoir, en complément de la stricte organisation, un point sur les premières réalisations du Bureau Exécutif ?</p> <p>2- Stratégie... Dans la même logique, le Conseil d'Administration peut-il connaître la planification des 91 engagements de campagne ? Quelles sont les priorités ? Qui va s'en occuper ? Dans quels délais ? Avec quelle stratégie d'allocation de ressources ?</p> <p>3- Plan de relance... Le Conseil d'Administration peut-il être informé, s'il y en a, des actions "post confinement" entreprises pour l'appareil fédéral comme pour les clubs, les comités départementaux et les ligues ?</p> <p>4- Direction Technique... Le Conseil d'Administration peut-il être informé, s'il y en a, des projets d'organisation de la Direction Technique ? Choix du DTN, management des CTS, nombre et répartition des CTS.</p>
--------------------	--

	<p>5- A quelques jours des Jeux Olympiques de Tokyo... Le Conseil d'Administration peut-il connaître la composition de la délégation FFVoile, son organisation, le dispositif de communication, les objectifs de notre fédération et la stratégie pour les atteindre ?</p> <p>6- Partenariats... Bilan et perspectives ?</p> <p>7- Enfin, lors du dernier Conseil d'Administration, le trésorier s'était engagé à vérifier, par souci de transparence vis à vis du CA, le non-cumul de rémunération du salarié Président : un reporting serait bien venu dès lors que le contrat est désormais mis en place.</p>
--	--